

# INTERPROFESSION DU LAIT

## BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

---

À l'att. des organisations membres de l'IP Lait et des exportateurs touchant des contributions du fonds « Réduction du prix de la matière première »

### **Fonds « Réduction du prix de la matière première » : phase orange pour le calcul des contributions à partir de novembre**

Comme vous le savez, les contributions du fonds « Réduction du prix de la matière première » sont calculées chaque mois sur la base des règlements et des directives. Les éléments déterminants pour ce faire sont la limite supérieure de 25 ct / kg de lait, la différence du prix de la graisse et de la protéine lactiques entre la Suisse et l'UE ainsi que la pondération de la protéine et de la graisse lactiques en Suisse. Le comité de l'IP Lait a décidé de lier ce dernier point à la disponibilité du beurre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et a introduit pour ce faire un système de feux de signalisation avec les quatre couleurs vert, bleu, orange et rouge ([link](#)). Selon le niveau des stocks de beurre des derniers mois, le rapport entre la graisse et la protéine lactiques varie ainsi entre 55/45 et 60/40 dans le prix du lait.

Ces derniers mois, les stocks de beurre congelé dépassaient la limite que nous avons définie comme « Manque de beurre et équilibre ». Par conséquent, la phase changera de bleu à orange à partir de novembre et le rapport entre la graisse et la protéine passera de 55/45 à 60/40, comme cela était d'ailleurs aussi le cas à la fin 2020. Ce changement est logique, puisque nous ne soutenons les exportations de beurre plus faiblement qu'en cas de manque de beurre et que nous repassons au soutien normal lorsque la situation change.

Le soutien à l'exportation sera donc plus élevé pour la graisse à partir de novembre et plus faible pour la protéine. Les contributions suivantes de la boîte principale seront ainsi versées : 542.43 CHF / 100 kg de graisse et 100.09 CHF / 100 kg de protéine. Avec l'ancienne pondération de 55/45, nous soutiendrions la graisse et la protéine à hauteur de respectivement 451.18 CHF / 100 kg et 210.70 Fr./100 kg.

Berne, le 13 octobre 2021



Stefan Kohler  
Gérant de l'IP Lait